
**Réunion consultative informelle
sur les Priorités stratégiques globales
pour 2014-2015**

Distr. : restreinte
30 janvier 2013
Anglais
Original : Anglais et français

5 février 2013

DOCUMENT DE BASE

Cette note a pour but de faciliter les discussions sur les Priorités stratégiques globales pour 2014-2015 lors de la Réunion consultative informelle.

I. INTRODUCTION

1. Le HCR a pour la première fois adopté un ensemble de Priorités stratégiques globales (PSG) pour la période biennale 2010-2011 (voir EC/60/SC/INF.2, 31 août 2009) afin de mettre en exergue les domaines suscitant la préoccupation critique du Haut Commissariat. Le HCR a réparti les Priorités stratégiques globales en sept secteurs prioritaires dont six priorités ciblées sur les opérations de terrain, notamment la protection, l'assistance humanitaire, la participation communautaire, l'autonomie et les solutions. Le septième secteur concerne les priorités pour les divisions et unités au Siège ainsi que les bureaux régionaux.

2. Sur la base du cadre de résultats du HCR (29 juillet 2009), le Haut Commissariat a établi des indicateurs d'impact pour chacune des Priorités stratégiques globales et élaboré des données de base et des objectifs fondés sur l'évaluation des besoins globaux (CNA) pour chaque opération. Les rapports globaux pour 2010 et 2011 présentent une analyse globale des progrès recensés par les opérations de terrain concernant les Priorités stratégiques globales pour 2010-2011.

3. Les Priorités stratégiques globales pour la période biennale 2012-2013 ont été débattues lors de la cinquantième réunion du Comité permanent (voir EC/62/SC/CRP.5). Sur la base de l'expérience acquise depuis l'adoption des Priorités stratégiques globales, le HCR a rectifié le nombre et la portée des priorités pour mieux cibler les domaines clés et renforcer les possibilités de gestion et la qualité des rapports. Cette opération de rationalisation s'est traduite par sept Priorités stratégiques globales opérationnelles concernant le droit des réfugiés, l'enregistrement des naissances, la violence sexuelle et de genre, les abris, l'eau et l'assainissement, l'éducation, l'autonomie et les solutions.

4. Les progrès accomplis dans les sept secteurs des Priorités stratégiques globales sont étalonnés moyennant 15 indicateurs d'impact par opposition au 96 indicateurs antérieurs. En regroupant les situations selon ces indicateurs couramment utilisés, le HCR a établi des niveaux d'engagement global pour fournir un étalon de mesure des progrès dans les secteurs prioritaires.

5. Le Rapport global de 2012 qui sera publié en juin 2013, présentera les premiers résultats annuels sur la période 2012-2013. Un résumé sera également inclus au titre du point de l'ordre du jour concernant les Priorités stratégiques globales lors de la réunion de juin du Comité permanent.

II. INTEGRATION DES PRIORITES STRATEGIQUES GLOBALES DANS LES OPERATIONS DE TERRAIN

6. Ces priorités sont communiquées aux opérations de terrain accompagnées des instructions concernant l'opération de planification annuelle. Les opérations de terrain doivent hiérarchiser les secteurs des Priorités stratégiques globales correspondant au contexte opérationnel. Le HCR reconnaît que toutes les Priorités stratégiques globales ne sont pas universellement applicables dans la mesure où leur pertinence dépend de la situation spécifique des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat, ainsi que du rôle particulier du HCR dans le pays hôte. En conséquence, chaque opération choisit des objectifs pertinents en matière de Priorités stratégiques globales et des indicateurs connexes au niveau des plans d'opérations et se donne ses propres valeurs pour les données de base et les objectifs. Les plans, y compris la hiérarchisation de priorités accordées aux Priorités stratégiques globales, sont ensuite passés en revue lors de l'examen annuel du programme au Siège et des ajustements aux plans sont effectués si nécessaires.

7. Les opérations évaluent les progrès au niveau des secteurs de Priorités stratégiques globales par le biais d'une supervision étroite de la mise en œuvre du programme et font état des résultats à leur bureau régional. Les analystes de programme et le personnel technique examinent ensuite les rapports pour déterminer les tendances globales et recenser les succès et les problèmes dans la réalisation des objectifs fixés. Bien qu'il s'agisse là d'un facteur critique, les efforts du HCR ne peuvent à eux seuls garantir l'impact positif souhaité : le succès nécessite l'action coordonnée et l'engagement soutenu, tout d'abord et essentiellement par les pays hôtes et touchés, mais aussi par les organisations non-gouvernementales, les communautés, les institutions partenaires des Nations Unies et les donateurs. Des facteurs tenant au contexte, échappant au contrôle d'un acteur à lui seul peuvent aussi influencer de façon significative les résultats.

III. ETABLISSEMENT DES PRIORITES STRATEGIQUES GLOBALES POUR LA PERIODE BIENNALE 2014-2015

8. Le HCR commencera à planifier la période biennale 2014-2015 en mars 2013. Le Haut Commissaire a donc entamé une discussion pour convenir des Priorités stratégiques lors de la prochaine période biennale. La Réunion mondiale des Représentants qui aura lieu les 19 et 20 février constituera une occasion importante d'obtenir une rétro information de la part des opérations de terrain. Les opinions exprimées par les membres du Comité exécutif lors de cette réunion consultative informelle seront communiquées aux Représentants et intégrées dans les travaux d'achèvement des Priorités stratégiques globales.

9. L'ensemble révisé des Priorités stratégiques globales pour 2014-2015 continuera de mettre l'accent sur les secteurs présentant un intérêt crucial pour le Haut Commissariat dans le cadre de ses efforts globaux pour fournir protection et assistance aux réfugiés ainsi qu'aux autres personnes relevant de sa compétence ; notamment il le fera par le biais de programmes divers, dans des contextes différents et en faveur de populations variées à prendre en charge.

10. Un examen initial des Priorités stratégiques globales pour la période biennale 2012-2013 a confirmé que les priorités actuelles, soigneusement identifiées par le biais d'une consultation élargie en 2011, continuent d'être pertinentes. Elles traduisent les préoccupations fondamentales en matière de protection telles que la lutte contre le refoulement, la prévention et la réponse à la violence sexuelle et de genre ainsi que des mesures spéciales pour renforcer la protection des enfants. Elles reflètent les interventions dans des secteurs de survie tels que la nutrition, les abris, l'eau et l'assainissement ainsi qu'un accent marqué sur la recherche de solutions – y compris la réinstallation, l'intégration sur place et le rapatriement librement consenti qui sont au cœur du mandat du HCR.

11. Alors que les améliorations au niveau des secteurs prioritaires nécessiteront un engagement pluriannuel pour parvenir à des résultats durables, il convient de faire preuve de retenue et de modération dans la révision ultérieure des PSG. Il est particulièrement souhaitable que l'ensemble fondamental de priorités fasse preuve de cohérence sur plusieurs périodes de planification. Néanmoins, des ajustements et des améliorations mineurs au niveau de la formulation des indicateurs de PSG pourraient être requis afin de mieux les harmoniser avec les initiatives politiques en 2012 dans les domaines de l'éducation, de la violence sexuelle et de genre et les moyens d'existence. La révision reflètera également l'examen récent du Cadre de résultats qui a abouti à des changements mineurs pour aligner certains indicateurs sur la formulation adoptée par d'autres institutions des Nations Unies et pour améliorer leur étalonnage.

12. L'examen initial a également identifié que certaines opérations du HCR, - particulièrement lorsque le rôle primordial du HCR et le plaidoyer – avaient estimé que peu des PSG existantes étaient directement pertinentes dans leur contexte. Par ailleurs, un certain nombre de PSG sont essentiellement applicables aux situations dans les camps alors qu'un pourcentage croissant de la population réfugiée du monde vit dans d'autres environnements, dans un habitat dispersé, y compris les zones urbaines. Ces facteurs seront également examinés lors de la révision. Le HCR actualisera les PSG aux fins d'appui et de gestion couvrant des secteurs prioritaires spécifiques pour le Siège et les bureaux régionaux, afin de tenir compte des priorités existantes et prévues.

13. Le HCR a l'intention de considérer la formulation des engagements globaux comme la base de rapports complets sur les PSG tout en mettant en exergue les tendances globales. Prises ensemble avec des rapports de qualité, les données recueillies au titre des engagements globaux donneront un aperçu des réalisations du HCR ainsi que de ses défis. Le nombre d'opérations contribuant à l'engagement global pour chaque priorité stratégique dépendra du contexte opérationnel spécifique et de la nature des problèmes rencontrés par chacune des opérations.

14. Suite à la réunion consultative informelle et à la Réunion mondiale des Représentants de février, ainsi qu'à l'issue de consultations intérieures, le Haut Commissariat mettra la dernière main à la révision des Priorités stratégiques pour la période biennale 2014-2015. Les résultats seront présentés à la réunion de juin 2013 du Comité permanent.

V. QUESTIONS AUX ETATS

15. La Réunion consultative informelle fournira aux Etats une occasion idéale pour donner des informations en retour au HCR au moment où il précise les PSG pour la période biennale 2014-2015. A cet égard, le HCR invite les Etats à réfléchir sur l'ensemble actuel de PSG pour 2012-2013 (voir annexes I et II) et à suggérer d'autres secteurs prioritaires cruciaux, si cela leur semble judicieux pour l'ensemble des priorités de 2014-2015, sachant que ces priorités doivent rester pertinentes et gérables, et garantir un ciblage précis et une analyse globale.

Annexe I

Priorités stratégiques globales (PSG) opérationnelles 2012-2013

Engagement global : Le HCR s'engage en priorité à aider les gouvernements et à travailler avec les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les communautés et d'autres partenaires en vue de :

<i>PSG</i>	<i>Indicateur d'impact</i>	
Environnement de protection favorable		
1. Accès aux procédures d'asile et à la protection territoriale ; protection contre le refoulement ; et adoption de législations sur la nationalité afin de prévenir et/ou de réduire l'apatridie	Compatibilité du droit et de la politique générale avec les normes internationales	Réfléchir à des améliorations à apporter à la législation et à la politique générale nationales dans 112 pays afin d'assurer la conformité avec les normes internationales concernant les réfugiés, les demandeurs d'asile et les déplacés internes
	Compatibilité du droit avec les normes internationales sur la prévention de l'apatridie	Réfléchir aux améliorations à apporter à la législation sur la nationalité dans 70 pays afin d'assurer la conformité avec les normes internationales sur la prévention de l'apatridie
Processus de protection juste et établissement de papiers		
2. Garantir l'enregistrement des naissances, l'établissement de profils et l'établissement de papiers sur la base de l'enregistrement	Pourcentage d'enfants âgés de moins de 12 mois pour lesquels les autorités ont établi des certificats de naissance	Réfléchir aux moyens de systématiser l'établissement de certificats de naissance aux nourrissons dans 48 situations de réfugiés
	Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées sur une base individuelle	Maintenir ou accroître le niveau d'enregistrement individuel dans 87 situations de réfugiés
Sécurité contre la violence et l'exploitation		
3. Réduire les risques en matière de protection encourus par les personnes prises en charge, en particulier la discrimination, la violence sexuelle et sexiste et l'enrôlement des enfants	Appui reçu par les victimes de violence sexuelle et sexiste	Chercher à améliorer l'appui aux victimes de la violence sexuelle et sexiste dans 87 situations de réfugiés
	Appui reçu par les victimes de violence sexuelle et sexiste	Chercher à améliorer l'appui aux victimes de la violence sexuelle et sexiste dans 17 situations où le HCR opère en faveur des déplacés internes

PSG	Indicateur d'impact	<i>Engagement global : Le HCR s'engage en priorité à aider les gouvernements et à travailler avec les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les communautés et d'autres partenaires en vue de :</i>
	Appui reçu par les victimes de violence sexuelle et sexiste	Chercher à améliorer l'appui aux victimes de la violence sexuelle et sexiste dans 7 situations de rapatriés
	Pourcentage d'adolescents non scolarisés participant aux programmes ciblés	Maintenir ou accroître la participation d'adolescents non scolarisés dans les programmes ciblés dans 27 situations de réfugiés
	Pourcentage d'enfants non accompagnés et séparés pour qui un processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été initié ou achevé	Maintenir ou accroître le pourcentage d'enfants réfugiés non accompagnés et séparés pour qui un processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été initié ou achevé dans 56 situations de réfugiés
Besoins et services essentiels		
4 Réduire la malnutrition et l'anémie ; s'attaquer aux causes principales de la morbidité et de la mortalité ; fournir des soins de santé de la reproduction adéquats	Prévalence d'une malnutrition aiguë mondiale (6 à 59 mois)	Maintenir les normes du HCR ou réduire les niveaux de malnutrition aiguë globale dans 24 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des zones d'installation
	Taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans (pour 1 000 par mois)	Maintenir les normes du HCR ou réduire les niveaux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans dans 30 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou zones d'installation
5. Respecter les normes internationales en matière d'abris, d'énergie domestique, d'eau, d'assainissement et d'hygiène	Pourcentage de ménages vivant dans des logements décents	Maintenir ou accroître le pourcentage de ménages vivant dans des logements décents dans 54 situations de réfugiés
	Pourcentage de ménages vivant dans des logements décents	Maintenir ou accroître le pourcentage de ménages vivant dans des logements décents dans 12 situations où le HCR opère en faveur des déplacés internes
	Pourcentage de ménages vivant dans des logements décents	Maintenir ou accroître le pourcentage de ménages vivant dans des logements décents dans 7 situations de rapatriés
	Nombre moyen de litres d'eau potable fournis par personne par jour	Maintenir ou accroître le niveau de l'approvisionnement en eau potable dans 44 situations de réfugiés

<i>PSG</i>	<i>Indicateur d'impact</i>	<i>Engagement global : Le HCR s'engage en priorité à aider les gouvernements et à travailler avec les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les communautés et d'autres partenaires en vue de :</i>
6. Promouvoir le potentiel humain moyennant l'éducation, la formation, l'appui aux moyens d'existence et les activités génératrices de revenus	Pourcentage de personnes prises en charge de 6 à 11 ans fréquentant l'école primaire	Maintenir ou accroître le pourcentage d'enfants réfugiés de 6 à 11 fréquentant l'école primaire dans 102 situations de réfugiés
Solutions durables		
7. Faciliter les solutions durables	Pourcentage de personnes prises en charge ayant l'intention de rentrer et l'ayant fait de façon volontaire	Appuyer les réfugiés pour un retour volontaire dans 54 situations lorsque les conditions le permettent
	Pourcentage de personnes prises en charge optant pour l'intégration sur place et étant déjà intégrées	Appuyer l'intégration sur place dans 45 situations de réfugiés lorsque les conditions le permettent
	Pourcentage de personnes parties aux fins de réinstallation parmi les dossiers présentés	Réfléchir au moyen de maintenir ou d'accroître le pourcentage de personnes parties aux fins de réinstallation parmi les dossiers déposés, appuyant par-là la protection et la recherche de solutions dans 73 situations

Annexe II

Priorités stratégiques globales (PSG) en matière d'appui et de gestion 2012-2013

<i>PSG</i>	<i>Indicateur d'impact</i>
1. Les programmes du HCR sont exécutés dans un environnement favorable en matière d'obligation redditionnelle et de contrôle	<p>La gestion financière et la capacité d'établissement de rapports tant au Siège qu'au niveau des opérations sont améliorées</p> <p>Les états financiers conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) sont publiés pour 2012 et 2013</p> <p>Un cadre et une stratégie de gestion des risques d'entreprise sont adoptés</p> <p>Le Comité d'audit et de contrôle indépendant (IAOC) est établi et fonctionne</p>
2. Le HCR satisfait la demande opérationnelle globale en matière de protection de qualité pour les personnes relevant de sa compétence	<p>La capacité de protection globale est renforcée moyennant la politique générale et les conseils juridiques, l'apprentissage et les partenariats</p>
3. L'exécution de programmes est appuyée par des services d'information et de télécommunications efficaces, prévisibles et opportuns	<p>Les opérations de terrain ont accès à des réseaux et des outils d'information et de communication rapides et surs</p>
4. Le HCR utilise de façon efficace et contribue à améliorer les mécanismes de coordination humanitaire	<p>Une direction efficace est mise en place pour la coordination interinstitutionnelle et modulaire aux niveaux global et opérationnel</p>
5. La gestion basée sur les résultats a une incidence sur le processus décisionnel et l'allocation de ressources	<p>La performance est contrôlée et analysée en mettant l'accent sur les résultats et un appui est fourni au terrain pour l'adoption de la gestion basée sur les résultats</p>
6. Le HCR est efficace dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence	<p>Les premières livraisons d'articles de secours et la fourniture de protection interviennent dans les trois jours qui suivent le déclenchement d'une crise</p> <p>Le déploiement d'urgence de personnel, y compris le personnel ayant la capacité adéquate en matière de direction et de gestion est prévisible et immédiat</p>
7. Le HCR dispose d'une dotation en personnel répondant aux critères de genre et de diversité	<p>La parité est réalisée</p> <p>Les fonctionnaires couvrent leurs besoins en matière de formation</p> <p>Les affectations se produisent en temps opportun et de façon efficace</p> <p>Les rapports de performance sont conformes aux attentes</p>

<i>PSG</i>	<i>Indicateur d'impact</i>
<p>8. Le HCR mobilise un appui opérationnel, financier, politique et public moyennant des partenariats stratégiques efficaces, une coordination interinstitutions, des communications multimédia, des campagnes ciblées et des stratégies de collecte de fonds</p>	<p>La satisfaction au travail et le dévouement caractérisent la dotation en personnel du HCR</p> <p>Amélioration des stratégies de mobilisation des ressources afin d'accroître le financement</p> <p>Les partenariats avec les institutions des Nations Unies, les ONG et le système humanitaire sont renforcés</p> <p>La communication extérieure stratégique est renforcée moyennant des campagnes multimédia ciblées et des actualisations publiques opportunes</p> <p>Une information sur les opérations est accessible de façon plus transparente pour les acteurs extérieurs</p>